

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-01 VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2009

Le procès verbal de la séance du 16 décembre 2009 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le procès verbal de la séance du 16 décembre 2010.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-02 : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Etant donné que le dossier a déjà été abordé en Conseil Communautaire,

Etant donné la demande tardive de modification du fléchage des financements,

Proposition est faite d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Plan de financement pour la construction de la maison communautaire – maison commune emploi formation ».

Ce point sera abordé en fin de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide l'ajout du point « Plan de financement pour la construction de la maison communautaire – maison commune emploi formation » à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-03 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que les dépenses suivantes doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2010, pour l'aménagement de la Maison Communautaire – Maison Commune Emploi Formation :

- acquisition d'un photocopieur pour la Maison Communautaire : 8 020 €
- acquisition de pupitres et d'une estrade pour la salle de conférence de la Maison Communautaire : 25 000 €
- installation d'alarmes anti-intrusion et de la sécurité incendie pour l'ensemble du bâtiment : 5 000 €

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010,

Après en avoir délibéré, par 31 voix « pour » et 1 abstention (Mme Soubiroux-Magrez), le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2009, avant le vote du budget primitif 2010 :

Opération 26 – Maison Communautaire :

Chapitre 21 – Article 2183 « Matériel de bureau et informatique » 8 020 €

Chapitre 21 – Article 2184 « Mobilier » 25 000 €

Chapitre 23 – Article 2313 « Constructions en cours » 2 514 €

Opération 65 – Maison Commune Emploi Formation :

Chapitre 23 – Article 2313 « Constructions en cours » 2 486 €

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-04 : ACOMPTE DE SUBVENTIONS POUR 2010

Considérant que le Conseil Communautaire délibère dans le courant du mois de mars, à l'occasion de la séance de vote des budgets, les attributions des subventions annuelles de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte des subventions, dans le courant du mois de février 2010, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer et de verser durant le mois de février 2010, les acomptes de subventions suivants :

- 44.625 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy-Bouriane (soit 178.500 € x ¼) – l'acompte représente un quart de la subvention versée en 2009,
- 34.000 € à la MJC de Gourdon pour le CLSH (soit 103 296 € x 1/3) – l'acompte représente un tiers du budget prévisionnel présenté par la MJC,
- 17.934 € à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » (soit 71.735 € x ¼) – l'acompte représente un quart de la subvention versée en 2009.

1- Office de Tourisme Intercommunal Quercy-Bouriane :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le versement d'un acompte de 44 625 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy-Bouriane et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de cet acompte pour l'année 2010.

2- Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon

Mme Soubiroux-Magrez ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le versement d'un acompte de 34 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de cet acompte pour l'année 2010.

3- Crèche parentale « Ecoute s'il joue »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le versement d'un acompte de 17 934 € à la Crèche « Ecoute s'il joue » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de cet acompte pour l'année 2010.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-05 : MODIFICATION DU CALENDRIER COMMUNAUTAIRE

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le calendrier communautaire comme suit :

Date – Heure	Lieu	Observations
17 mars 2010 à 16 heures 30	Maison Communautaire	Débat d'orientations budgétaires
14 avril 2010 à 16 heures 30	Maison Communautaire	Budgets
26 mai 2010 à 17 heures	Salle Communale – Uzech les Oules	
2 juillet 2010 à 17 heures	Salle des Fêtes - Montamel	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le calendrier communautaire comme présenté ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-06 : MAISON BOIS : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE DEGAGNAC

Politique de logement et cadre de vie : réalisation d'une maison issue du concours d'architecture dans le cadre du Pays Bourian

Afin de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser les coûts, il est proposé que la Communauté de Communes s'associe à la Commune de Dégagnac pour grouper les prestations relatives à la construction de maisons individuelles en bois.

Le groupement a pour objet la passation, la signature et la notification d'un marché de construction de deux maisons individuelles en bois. L'estimation prévisionnelle du marché du groupement s'élève à 326 136 € HT.

La répartition du coût s'effectuera selon le principe d'engagement à hauteur des besoins de chacune des parties.

Pour la réalisation du groupement de commandes, la Communauté de Communes est désignée comme coordonnateur pour la préparation, la passation, la signature et la notification du marché. La Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes ne sera pas rémunérée pour cette mission de coordonnateur.

La convention de groupement de commandes est jointe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'un groupement de commandes avec la Commune de Dégagnac pour la construction de deux maisons individuelles en bois,
- approuve la convention de groupement de commandes dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-07 : ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE : ADOPTION DU REGLEMENT DE ZONE

Développement économique : aménagement de zones d'activités

Le Conseil Communautaire est sollicité pour approuver le règlement du lotissement et le cahier des charges de la zone d'activités de la Croix de Pierre.

Ces deux documents seront annexés aux actes de vente.

Lecture est faite des deux documents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le règlement du lotissement et le cahier des charges de la zone d'activités de la Croix de Pierre.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-08 : ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE : VENTE DES LOTS N°6 ET 10

Développement économique : aménagement de zones d'activités

La SARL Services Stores Agence Sud, entreprise de logistique et négociant de pièces détachées pour stores et volets roulants pour les professionnels et les artisans, est actuellement implantée à Prouilhac, Commune de Gourdon.

Son gérant, Mr Patrice LAGRANGE, via la SCI « La Grande Ourse », souhaite aujourd'hui agrandir l'agence en achetant les lots n°6 et 10 de la Zone d'Activités de la Croix de Pierre.

Le lot n°6, d'une surface de 440 m², est référencé B 1769. Le lot n°10 est cadastré B 1773 pour une surface de 2 077 m².

Pour mémoire, le Conseil Communautaire, en séance du 8 juillet 2009, avait déterminé le prix de vente à 12 € HT le m², soit 5 280 € HT pour le lot n°6 et 24 924 € HT pour le lot n°10.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la vente des lots n°6 et 10 de la Zone d'Activités de la Croix de Pierre à la SCI « La Grande Ourse » dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à la vente de ces deux lots.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-09 : REHABILITATION DE L'ECOLE DE L'HIVERNERIE

Action sociale : aide de la Crèche, mise en place d'un RAM

Dans le cadre d'une restructuration des écoles maternelles de Gourdon, l'ensemble des classes vont être groupées à l'école Frescaty. L'école de l' Hivernerie sera vacante à compter de juillet 2010.

Les locaux de la Crèche « Ecoute s'il joue » et du Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont actuellement insuffisants pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Proposition est faite au Conseil Communautaire que les locaux de l'école de l'Hivernerie soient mis à disposition par la Mairie pour y transférer la crèche et le RAM de Gourdon. Le bâtiment, d'une surface de 557 m², est cadastré sous les n° AI 693 et n° AI 694.

Un réaménagement intérieur sera nécessaire et compte tenu de l'importante réglementation en matière d'accueil de la petite enfance, il convient de missionner un maître d'œuvre pour cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à :

- lancer la consultation relative au choix du maître d'œuvre,
- toutes démarches et signatures utiles pour signer l'acte d'engagement afférent,
- toutes démarches et signatures utiles à la mise à disposition du bâtiment par la Mairie de Gourdon.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-10 : CONVENTION DE PARTENARIAT – CHANTIER JEUNES

Action sociale

Il est proposé de conclure une convention de partenariat avec les Communes de Fonsorbes (31) et de Saint Projet et la délégation Régionale Léo Lagrange Midi Pyrénées pour la mise en place d'un chantier jeunes.

Du 12 au 18 avril 2010 inclus (vacances de Pâques), 12 adolescents de 13 à 17 ans, 6 de Fonsorbes et 6 de la Communauté de Communes, réaliseront une fresque murale sur les murs de l'école primaire de Saint Projet.

Le chantier se déroulera en 7 demi-journées et sera encadré par un animateur graffeur de la MJC de Gourdon, un animateur du Centre d'animations jeunes de Fonsorbes et par l'animatrice du service jeunesse de la Communauté de Communes. Des activités de loisirs sportives et culturelles seront par ailleurs proposées aux jeunes participants.

La restauration se fera au sein de la cantine de Saint Projet et les jeunes seront hébergés à l'internat du Collège Léo Ferré de Gourdon.

La Communauté de Communes assurera tous les transports avec le véhicule de la collectivité.

La convention de partenariat est jointe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la convention de partenariat dans les conditions ci avant présentées et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-11 : CHANTIER JEUNES – CONVENTION POUR L'HEBERGEMENT

Action sociale

Dans le cadre du chantier jeunes, validé en même séance, il convient de passer une convention avec la Cité Scolaire Léo Ferré pour l'hébergement des jeunes et des accompagnateurs.

Pour la période du 12 avril 2010 au 17 avril 2010, soit 5 nuitées, 14 personnes (12 jeunes + 2 accompagnateurs) seront hébergés au sein de l'internat de la Cité Scolaire. Une contribution de 8 € par personne et par nuit sera versée à la Cité Scolaire.

La convention est jointe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la convention pour l'utilisation des locaux de l'internat de la Cité Scolaire Léo Ferré pour l'hébergement de 12 jeunes et de 2 accompagnateurs dans le cadre du chantier jeunes dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-12 : TAXATION D'OFFICE – ANNEE 2009

En séance du 26 octobre 2006, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place la taxation d'office pour les logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour.

Par délibération du 28 janvier 2009, le Conseil Communautaire avait décidé d'appliquer une majoration de 50 %.

Il est proposé d'appliquer la même majoration pour les non déclarations de l'année 2009.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le taux de majoration de 50 % applicable aux logeurs n'ayant pas fait de déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2009,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles pour l'application de la taxation d'office.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2010

L'an deux mille dix, le dix février à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 3 février 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Catherine LARRIVE

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Nathalie DENIS – Roger GUITOU – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir d'Etienne BONNEFOND à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY - Georges MARTINOT

Montamel : Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY

Peyrilles : Eric BESSIERES - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC – Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Thierry CONSTANT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Etienne BONNEFOND (Gourdon) – Jacques GRIFFOUL (Gourdon) – Roger GOETT (Montamel) – Patrick CAPY (Payrignac) – Marie-Vivienne PACHOVSKI (Payrignac)

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2010-13 PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON COMMUNAUTAIRE – MAISON COMMUNE EMPLOI FORMATION

Compétence : Développement économique : maison commune emploi formation

En séance du 25 novembre 2009, le Conseil Communautaire a validé un plan de financement sur l'investissement global pour l'opération citée en objet. Cette délibération faisait également apparaître un fléchage des subventions publiques obtenues en fonction du prorata des surfaces de locaux affectées à la Maison communautaire, et celles affectés à la Maison commune emploi formation comme suit :

Origine du financement	Maison Communautaire	Maison Commune Emploi Formation
DGE	15 833.00 €	
Ministère Intérieur	60 000.00 €	
DDR	100 570.00 €	99 430.00 €
Etat Borloo		213 697.52 €
FEDER		135 640.75 €
Région		145 381.00 €
Département		100 000.00 €
Autofinancement / Emprunt	576 317.95 €	50 039.32 €
Sous total	752 720.95 €	744 188.59 €
Total	1 496 909.54 €	

Pour correspondre aux critères d'éligibilité de nos partenaires financeurs, il convient de modifier ce fléchage, sans que le plan de financement global ne soit modifié.

La modification du plan de financement que je vous propose consiste à flécher la totalité du montant de la dotation de développement rural sur la « Maison communautaire » selon la répartition suivante :

Origine du financement	Maison Communautaire	Maison Commune Emploi Formation
DGE	15 833.00 €	
Ministère Intérieur	60 000.00 €	
DDR	200 000.00 €	
Etat Borloo		213 697.52 €
FEDER		135 640.75 €
Région		145 381.00 €
Département		100 000.00 €
Autofinancement / Emprunt	476 887.95 €	149 469,32 €
Sous total	752 720.95 €	744 188.59 €
Total	1 496 909.54 €	